



Socio



fondation
maison des
sciences
de l'homme
Éditions

APPEL À CONTRIBUTION

La revue *Socio* lance un appel à contribution sur le thème de la « frugalité de la recherche ».

Le dossier est coordonné par Laëtitia Atlani-Duault (IRD), Dana Diminescu (IMT Paris), Antoine Hardy (Centre Émile-Durkheim) et Arnaud Saint-Martin (CESSP - CNRS).

Les intentions de contributions (titre, résumé de deux pages et bibliographie) doivent être envoyées à *Socio* avant le **20 novembre 2021**.

Les articles devront être remis pour le **15 janvier 2022**.

Axe 1. La frugalité, généalogie d'une notion

Une première approche serait de faire la généalogie de la notion de « frugalité », d'en identifier les « entrepreneurs de cause » (Becker, 1963), qu'ils soient ici « gourous » (Navi Radjou, Vijay Govindarajan) ou cadres intermédiaires, les espaces de circulation (revues, instances internationales, etc.) et les flux financiers qui en accompagnent le développement économique. C'est une façon de mettre au jour les différentes définitions et leurs croisements avec d'autres concepts qui semblent proches, comme l'innovation inversée. La frugalité est-elle une notion en quête de scientificité pour qualifier une pratique managériale ancienne ? Diminuer les coûts avec une qualité minimale constante, le tout pour accroître la demande et multiplier les ventes, ne semble pas en soi une idée particulièrement « innovante ». De quoi la « nouveauté » de cette frugalité serait-elle alors le nom ?

La frugalité renouvelle-t-elle la vieille promesse technicienne, dans une version *low tech* cette fois, mais sans forcément en invalider les limites et les ambivalences dont *Socio* a déjà parlé (Compagnon et Saint-Martin, 2020) ? En ce sens, appréhender la frugalité peut consister à analyser les inventions et annonces nombreuses qui jalonnent son histoire : la Nano du groupe Tata pour 2 000 dollars, les maisons à 300 dollars, les frigos sur batterie, ou encore des électrocardiogrammes, filtres à eau ou lampes solaires à des prix bien inférieurs à leurs prix habituels ou encore la téléphonie solidaire déployée par Emmaüs Défi en partenariat avec l'opérateur SFR... Ces objets sont souvent destinés à des populations qui n'ont pas accès à des biens de première nécessité. L'innovation frugale exprime-t-elle la croyance que le marché et l'innovation sont les réponses les plus efficaces à des problèmes sociaux ?

Axe 2. Vers un moment « frugal » de la recherche ?

Une deuxième manière d'interroger ce thème est de porter l'accent sur les liens entre frugalité et recherche dans un contexte où les effets de la mutation écologique sont toujours plus documentés par les travaux scientifiques. Atteindre des objectifs qui sont à la fois politiques et climatiques (limiter le réchauffement à +1,5° C. ou +2° C. par rapport à l'ère préindustrielle) nécessite de diminuer les émissions de gaz à effet de serre d'un grand nombre d'activités.

De nombreux articles cherchent à évaluer l'« empreinte carbone » – qui regroupe plusieurs gaz à effet de serre exprimés en équivalent CO₂ – des différentes dimensions du travail scientifique (doctorat, campus, publication d'un article, colloque, déplacements en avion, etc.). Pourquoi l'évaluation de l'empreinte carbone des activités scientifiques pose-t-elle la question de sa frugalité ? Qu'en est-il pour les sciences de la vie et de la terre et les sciences humaines et sociales ? La frugalité peut aussi être entendue comme des objets scientifiques qui investissent les marges du système productif, par exemple dans le rapport aux déchets (Hajek, 2020).

Des scientifiques s'engagent également en faveur d'une science moins consommatrice de ressources. Ce sont des associations nationales (Sciences citoyennes) ou régionales (Ecopol) qui questionnent les conditions sociales de la recherche et vont jusqu'à appeler au boycott de la 5G (Atécopol). Ou qui élaborent un outil pour évaluer l'empreinte carbone des laboratoires (Labos 1point5). Quelles seraient les formes d'une coopération scientifique et d'un partage des connaissances dans le cadre d'une recherche plus sobre ? Et les politiques de la recherche dans d'autres pays dessinent-elles une recherche frugale ou prolongent-elles un modèle de « *big science* » ? Les contributions pourront s'attacher à documenter des contextes sociopolitiques à l'étranger, au Brésil ou en Inde par exemple.

Axe 3. La recherche, entre frugalité subie et frugalité choisie ?

Une réflexion sur la « frugalité scientifique » ne peut s'abstraire de la dégradation du travail scientifique en France (Beaud et Millet, 2021 ; Granger, 2015), plus encore au sortir d'une année prise entre une réforme de la recherche et le contexte de la Covid-19. La frugalité de la recherche est-elle l'autre nom d'une débrouillardise scientifique qui a peut-être toujours existé mais qui épouserait aujourd'hui les contours d'un travail dégradé, dont la récente loi de programmation de la recherche prolonge les traits les plus caractéristiques (Harari-Kermadec *et al.*, 2020 ; Stiegler et Pébarthe, 2020 ; Musselin, 2020) ?

Serait-elle aussi, à la suite des appels en faveur d'une *slow science* au tournant des années 2010, l'expression d'une volonté d'élaborer d'autres manières de travailler scientifiquement, la *slow science* étant une façon de « faire moins, mais mieux, plus consciemment et avec le plus grand nombre » (Coutellec, 2012) ?

À l'échelle de l'individu, à celle du laboratoire ou de l'université, ou à l'échelle des instances d'évaluation et de contrôle de la recherche, la frugalité n'emporte ni les mêmes possibilités ni les mêmes risques. Elle repose aussi la question entre science et politique. Qui décide, et comment, que la recherche doit être ou non frugale ?

Calendrier

Les propositions d'articles (environ 5 000 signes, 2-3 pages, bibliographies et notes incluses) sont à soumettre jusqu'au **20 novembre 2021** au secrétariat de rédaction : <socio@msh-paris.fr>. Elles devront permettre de saisir précisément à la fois les matériaux de recherche sur lesquels reposera l'article, ainsi que sa problématique et la démarche intellectuelle dans laquelle l'auteur.rice s'inscrit, les principales thèses et résultats des recherches menées et les principales notions et références mobilisées.

Après acceptation de la proposition, l'article, autour de 35 000 signes (notes et bibliographie comprises), devra parvenir à la revue au plus tard le **15 janvier 2022**. Il sera alors soumis au comité de lecture de la revue et à des rapporteurs extérieurs.

Il est attendu un effort particulier sur l'écriture et un style qui mettent suffisamment en perspective les enjeux de l'article pour qu'il puisse susciter un intérêt au-delà d'un cercle restreint de spécialistes.

Les auteurs sont invités à respecter autant que possible les recommandations figurant sur le site de la revue.